

Attention au monoxyde de carbone



Le monoxyde de carbone, appelé aussi « CO », est un gaz particulièrement dangereux. Quand on le respire, il prend la place de l'oxygène : il est asphyxiant. Il est très difficile à détecter : il ne se voit pas (gaz incolore) et ne sent rien (gaz inodore). Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

La majorité des Français équipés de ces appareils ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des équipements susceptibles d'émettre du CO. Environ huit intoxications au CO sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat. Il existe des gestes simples pour éviter ces accidents qui touchent chaque année plus d'un millier de foyers causant une centaine de décès.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Utilisez
dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson

Pour en savoir plus, deux brochures à télécharger :

- [Brochure n° 1](#) (4 pages)
- [Brochure n° 2](#) (32 pages)